

AFFAIRE N° 14

CREATION DE LA Z.A.C. II DE MOUFIA

Mickaël NATIVEL donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'ensemble de la zone concernée par la Z.A.C. II de Moufia domine largement un panorama ouvert sur la mer. En périphérie sont implantés : le Palais de la Région, le Campus Universitaire, la Clinique de Sainte-Clotilde, et des opérations immobilières : "Les Flibustiers" et "La Pierre et le Sable".

Cette Z.A.C., située en continuité de la Z.A.C. I de Moufia, viendra compléter l'aménagement du secteur de Moufia. Elle doit permettre la réalisation de logements et d'équipements divers.

La mise en oeuvre de cette Z.A.C. a fait l'objet d'une information auprès de la population de Moufia du 1er au 30 septembre 1988.

Une réunion-débat a clôturé cette concertation avec le public, le 1er octobre 1988.

Aucune observation n'ayant été relevée sur le Registre d'Enquête, rien ne s'oppose, par conséquent, à la création de cette Zone d'Aménagement Concerté.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, d'approuver le dossier de création de la Z.A.C. II de Moufia.

AVIS DES COMMISSIONS

Commission Travaux et Appels d'Offres, Commission Urbanisme et Commission Finances

Elles émettent un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 19 AOUT 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

